

Retraite : Toutes les raisons d'être mobilisés

Le gouvernement vient de rendre public son projet de loi de réforme des retraites. Il tente de montrer sa réforme des retraites sous un jour avantageux. Pourtant ce projet s'inscrit dans le prolongement des réformes précédentes. Cela va augmenter les difficultés de vie pour la grande majorité des retraités actuels et futurs. **Pourtant d'autres choix sont possibles. La CGT a présenté des propositions de bon sens, justes et efficaces telles l'ouverture du droit à 60 ans et des montants de pensions au moins équivalants à 75% des salaires.** Il y a bien dans le projet du gouvernement un certain nombre de mesures qui pourraient être considérées comme positives, demandées d'ailleurs par la CGT, mais celles-ci sont bien trop modestes.

Si le projet actuel n'est plus tout-à-fait ce qui avait été annoncé dans un premier temps, c'est principalement grâce au rapport de force créé par l'annonce des mobilisations de la rentrée. **Ces évolutions témoignent que rien n'est joué et que nous pouvons par la mobilisation imposer une réforme s'inscrivant dans le sens du progrès social.**



Si je comprends bien, on va devoir travailler plus longtemps pour toucher moins à la retraite, si on y arrive!

L'allongement de la durée de cotisation : la bombe à retardement

Depuis 1993, la durée de cotisation est passée de 150 à 166 trimestres pour l'obtention d'une retraite à taux plein. L'impact de cet allongement est encore modéré. Notamment pour les hommes qui jusqu'à présent avaient souvent des carrières entamées très tôt, et des durées nettement supérieures à 160 trimestres. Mais nous n'en sommes plus là. Vont maintenant atteindre l'âge de la retraite des générations qui ont commencé à travailler plus tard, du

fait d'études plus longues et de l'accroissement de la précarité. Ces générations n'obtiendront plus le taux plein à l'âge d'ouverture des droits (62 ans). La décote va donc abaisser le niveau de leur pension (-5% pour une année manquante). Rappelons que la durée moyenne d'activité sur une vie est à ce jour de l'ordre de 35 années, soit 140 trimestres.

Encore une fois, c'est les mêmes qui payent, c'est tout bénéf pour le Medef

Une augmentation des cotisations payées par les actifs et les retraités, pas par les employeurs

Le gouvernement a annoncé une hausse de cotisations de 0,3 point pour les salariés et de 0,3 point pour les employeurs. Dans le même temps, il prévoit de réduire la « cotisation patronale » famille (actuellement de 35 md) portée par les employeurs (autrement dit, ça ne leur coûtera pas un euro). De plus, on va demander aux salariés de cotiser plus pour moins de droits, du fait de l'allongement de la durée de cotisation, et dans un contexte marqué par une stagnation, voire une régression salariale. C'est inacceptable.

Alors, on est tous concernés qu'on soit du public ou du privé, comme en 2010, il faut se battre ensemble, et ne pas se laisser diviser

Tous les salariés seront concernés

Le gouvernement a clairement indiqué que tous les régimes seraient concernés. C'est assurément le cas pour l'augmentation des cotisations, le report de la revalorisation des pensions au 1^{er} octobre ou bien encore la fiscalisation de la majoration de 10% pour 3 enfants et plus. C'est également le cas pour la mesure phare de la réforme, l'allongement de la durée de cotisation.



**Enfin pour les femmes la solution
c'est l'égalité professionnelle,
faire reculer les temps partiels subit et la précarité !**

Les femmes en première ligne

Les femmes sont déjà désavantagées par l'allongement de la durée de cotisation, leur durée de carrière se situe encore à un niveau inférieur à celle des hommes. Elles continueront à subir plus fortement une application massive de la décote et donc un abaissement important de leur niveau de retraite déjà bien modeste du fait des carrières morcelées et de salaires inférieurs à ceux des hommes.



**En clair, c'est des économies
sur le dos des retraités**

Les retraités ne sont pas en reste

Le gouvernement annonce que la revalorisation des pensions interviendra au 1^{er} octobre au lieu du 1^{er} avril. Cette mesure aurait un impact très négatif sur le pouvoir d'achat des retraités et donc sur l'économie du pays.

**Une reconnaissance de la pénibilité oui,
mais pas de départ en retraite avant 60 ans**



**En fait, les jeunes vont prendre de plein fouet
la réforme**

Les jeunes sacrifiés

Ils accèdent beaucoup plus tard que leurs aînés à un premier emploi et on leur annonce qu'ils devront totaliser une durée beaucoup plus importante que celle qui était demandée aux générations précédentes (43 ans pour les salariés nés après 1973). Une seule mesure positive est proposée : une meilleure reconnaissance de l'apprentissage et des formations en alternance. Quant à l'aide au rachat de trimestres, cette mesure est illusoire du fait du coût prohibitif. Cette possibilité de rachat existe déjà. Elle est très peu utilisée parce qu'elle est chère et que les jeunes qui sortent des études ont de plus en plus souvent à rembourser leur coût et ont d'autres priorités. C'est la raison pour laquelle, la CGT avec les organisations de jeunesse milite pour la validation des années d'études.



L'esprit de la proposition gouvernementale va dans le bon sens, avec une prise en compte des expositions à différents critères de pénibilité. Néanmoins, les droits qui seraient ouverts dans ce cadre sont totalement insuffisants puisqu'ils ne permettraient, dans le meilleur des cas, qu'un départ à 60 ans, âge auquel on partait normalement avant la dernière réforme. Pour les salariés qui ont d'ores et déjà dépassé la cinquantaine, le niveau des dispositions est même carrément indécent puisque pour eux, il s'agirait de gagner au maximum... 2 trimestres.

**Tout cela nous donne de bonnes raisons
d'être mobilisés.**



**Vous ne voulez pas en rester là !
Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.**

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :
.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Âge : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :
.....

Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
fax : 01 55 82 81 94, courriel : orga@cgt.fr - **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**